



-3847-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 août 2020 à 19 h les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusé sur le Facebook live de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
Mme Lison Huard, greffière adjointe

Sont absents : Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2020
- 4. Message de la mairesse**
- 5. Développement économique - Rapport de la mairesse**
- 6. Développement culturel et communautaire**
 - 6.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard
 - 6.2 Demande d'aide financière - PRIMADA
- 7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
 - 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
 - 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 8. Sécurité publique - Rapport du conseiller M. Richard Foster**



9. Travaux publics

- 9.1 Étude préliminaire pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la route 138 - Mandat
- 9.2 Plan et devis et surveillance pour la construction d'une passerelle pour motoneige - Mandat
- 9.3 Projet d'aménagement de sentiers pour véhicules hors route incluant la mise en place de 11 ponceaux - Mandat
- 9.4 Évaluation et aménagement d'une plate-forme pour géotube pour la déshydratation des boues des étangs aérés - Mandat
- 9.5 Demande d'aide financière - Sécurité routière
- 9.6 Rampe de mise à l'eau - Soumission
- 9.7 Remplacement de 9 bornes d'incendie
- 9.8 Réparation du toit de la caserne
- 9.9 Remplacement d'un surpresseur à l'usine d'eaux usées

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Tourisme Côte-Nord - Protocole d'entente

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 13.4 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Reddition de compte - Audit
- 13.5 Convention modernisation infrastructures aéroportuaires (# 2019-022)
- 13.6 Aide financière

14. Ressources humaines

- 14.1 Engagement - Préposé aux espaces verts

15. Affaires nouvelles

16. Période de questions des citoyens

17. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-200811-152

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 7 juillet 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé



par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Demande d'aide financière - PRIMADA

R-200811-153

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a pris connaissance du guide du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) et qu'elle s'engage à en respecter les modalités d'application;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter un projet d'aménagement d'un terrain de pickleball, dans le parc centre-ville.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée par cette demande d'aide et à assumer les coûts non admissibles associés à son projet ainsi que tout dépassement de coût;
- D'autoriser Mme Anne Marengo, conseillère en développement, à présenter et signer la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet d'aménagement d'un terrain de pickleball;
- D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir, si l'aide financière est accordée.

Rapport des permis de rénovation et de construction

R-200811-154

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Daniel Charette, technicien en urbanisme.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION					
Descriptions		Janvier à juillet 2020		Janvier à juillet 2019	
		Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
NOUVELLES CONSTRUCTIONS	Maison mobiles			1	13 000 \$
	Résidences simples			1	30 500 \$
	Résidences multiples				
	Chalets / autres			1	25 000 \$
	Commerces				
	Industries				
	Autres (institution & gouvernement)				
	Sous-total	0		3	68 500 \$
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS	Résidences simples + maisons mobiles	91	810 700 \$	85	817 010 \$
	Résidences multiples	2	46 000 \$	5	89 000 \$
	Chalets	3	9 800 \$		
	Commerces	4	130 000 \$	1	100 000 \$
	Industries				
	Autres (institution & gouvernement)	5	2 246 889 \$	6	5 350 210 \$
	Démolitions	4	- 13 300 \$	4	- 193 700 \$
	Annulé				
	Sous-total	109	3 230 089 \$	101	6 162 520 \$
	Total	109	3 230 089 \$	103	6 231 020 \$



Étude préliminaire pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la route 138 - Mandat

R-200811-155

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait faire en 2014 et en 2019 des inspections télévisées des conduites d'égout sanitaires sous la route 138 et que des problèmes ont été observés nécessitant des interventions;

CONSIDÉRANT QUE les conduites datent de 64 ans et de 70 ans;

CONSIDÉRANT QUE les remplacements de conduites ciblés dans le plan d'intervention sont admissibles à la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) nous a indiqué lors d'une réunion, le 14 juillet dernier, qu'un projet majeur est projeté à moyen terme (5 à 7 ans) dans le secteur urbanisé afin de remplacer le drainage pluvial ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tétratech a été recommandée, par notre ingénieure France Thibault, en raison de son expertise dans ce genre de projet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet d'accorder un contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par Loi et l'offre de services reçue répond aux attentes de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater la firme Tétratech au montant de 25 670 \$ plus taxes applicables afin de réaliser l'étude préliminaire du projet selon leur proposition # 42 828 TT (10OSV) du 7 août 2020. Il est également résolu que cette dépense soit affectée à la TECQ 2018-2023.

Plan et devis et surveillance pour la construction d'une passerelle pour motoneige - Mandat

R-200811-156

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le programme PAFVHR du MTQ afin de réaliser un pont (ou une passerelle) pour motoneige au-dessus de la rivière Sault-aux-Cochons ainsi que l'aménagement de sentiers sur 2.5 km et l'installation de 11 ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le volet pour la construction du pont ou d'une passerelle doit être confié à une firme d'ingénieur afin de réaliser les plans et devis et faire la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de proposition ont été faites auprès de 2 firmes d'ingénieurs, soit : TR3E, experts-conseils inc. et EMS, ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet d'accorder un contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par Loi et que l'offre de services reçue répond aux attentes de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De mandater au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme TR3E, experts-conseils inc. au montant de 33 275.00 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser les



plans et devis et la surveillance de ce projet conformément à leur proposition du 17 juillet 2020.

- QUE cette résolution soit transmise aux 2 entreprises invitées;
- QUE la dépense soit affectée au projet.

Projet d'aménagement de sentiers pour véhicules hors route incluant la mise en place de 11 ponceaux - Mandat

R-200811-157

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux véhicules hors route (PAFVHR) du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de réaliser un pont (ou une passerelle) pour motoneige au-dessus de la rivière Sault-aux-Cochons ainsi que l'aménagement de sentiers sur 2.5 km et de l'installation de 11 ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet les travaux en régie pour le volet de construction des sentiers et l'installation des 11 ponceaux et que ceux-ci doivent être effectués avant la construction d'un pont ou d'une passerelle;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Les Entreprises Forestières Mémotech inc. qui a préparé la demande d'aide financière et qu'elle connaît bien le dossier et va également agir à titre de gestionnaire pour les travaux en régie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet d'accorder un contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par Loi et que l'offre de services reçue répond aux attentes de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- De mandater la firme Les Entreprises Forestières Mémotech inc. à taux horaire de 75.00 \$ l'heure jusqu'à concurrence d'un budget maximal de 13 500.00 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser le mandat de gestion pour tout ce qui comporte la construction du sentier et la mise en place des ponceaux;
- QUE toutes les dépenses d'achat et de transport de matériaux, d'engagement de personnel, de location de machineries ou autres, soient soumises préalablement à la Ville pour approbation;
- Que la dépense soit affectée au projet dans le cadre du programme PAFVHR.

Évaluation et aménagement d'une plate-forme pour géotube pour la déshydratation des boues des étangs aérés - Mandat

R-200811-158

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit vidanger les boues des étangs aérés puisqu'elles ont dépassé 15 % d'occupation du volume dans l'étang 1 et qu'elles se trouvent très près de la conduite de sortie dans l'étang 2;

CONSIDÉRANT QU'IL faut les pomper, les déshydrater et en disposer soit par valorisation ou en recouvrant des sablières;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidé de se concentrer sur la vidange et la déshydratation pour le moment et que, pour ce faire, il faut aménager sur le site des étangs, une plate-forme pour entreposer ces boues dans un géotube qui permettra de les déshydrater par gel-dégel;

CONSIDÉRANT QU'UNE proposition a été demandée à la firme EMS afin de concevoir la plate-forme et commander le géotube tout en fournissant à la Ville une assistance technique pour faire ces travaux en régie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet d'accorder un contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par Loi et que l'offre de services reçue répond aux attentes de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme EMS à taux horaire pour faire l'ingénierie préliminaire, l'évaluation des coûts et l'assistance technique pour l'aménagement de la plate-forme, l'achat du géotube et des produits de déshydratation ainsi que pour le choix de l'entreprise pour le soutirage des boues, et ce, jusqu'à concurrence d'un budget maximal de 10 000 \$, plus taxes applicables, selon leur proposition du 16 juillet dernier.

Demande d'aide financière - Sécurité routière
R-200811-159

CONSIDÉRANT QUE l'aspect de la sécurité routière a été inscrit dans les conclusions de la politique Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une préoccupation pour le conseil municipal et demeure une priorité;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Fonds de la sécurité routière. L'aide financière permettra l'installation supplémentaire de lumières de rues, le marquage au sol de certaines artères ainsi que l'achat de panneaux de signalisation et d'un radar mobile avec remorque.

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- d'autoriser le directeur, M. Richard Duguay, ou sa remplaçante désignée, à signer tous les documents nécessaires à la demande;
- de confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.

Rampe de mise à l'eau - Soumission
R-200811-160

Le 31 juillet 2020 à 11 h 00, Mme Lison Huard, greffière adjointe a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau, et ce, en présence de Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe et Mme Brenda Tremblay, réceptionniste. Les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant
MVC Océan	373 668.75 \$
Lixm, entrepreneur général	386 787.40 \$



Soumissionnaire	Montant
Les Construction Hydrospec inc.	410 575.73 \$
Inter-Projet construction	459 900.00 \$
EJD construction inc.	626 458.81 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par Mme Sophie Huot, de la firme EMS, ingénierie, démontre la conformité de la plus basse soumission et qu'elle recommande l'acceptation;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse soumission conforme de MVC Océan au montant de 373 668.75 \$, taxes incluses et d'autoriser la réalisation des travaux.

Il est également résolu de mandater le directeur général, M. Richard Duguay, et Mme France Thibault, ing. et Mme Sophie Huot, de EMS ingénierie à assister aux réunions de démarrage avec la firme MVC Océan.

**Remplacement de 9 bornes d'incendie
R-200811-161**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé au remplacement de neuf bornes d'incendie, mais que neuf autres bornes sont jugées critiques;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a que très peu de fournisseurs de ce type d'équipement et que deux fournisseurs ont été approchés;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les soumissions suivantes de l'entreprise BCM infrastructure Ltée, au montant total de 43 939.89 \$ plus taxes applicables;

Soumission #	Description	Montant
351717	Vanne et accessoires	9 559.53 \$
351718	9 bornes	31 455.00 \$
351719	Plaque, base rallonge et accessoires	2 925.36 \$
Total		43 939.89 \$

**Réparation du toit de la caserne
R-200811-162**

CONSIDÉRANT la formation de glace sur le toit de la caserne tous les hivers;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'effectuer des travaux de réparation et que quatre entrepreneurs ont été approchés et ont soumis des propositions de réparation;

CONSIDÉRANT les conseils de l'APCHQ et les recommandations du directeur des travaux publics d'opter pour la création d'un espace d'air et l'augmentation de l'isolation;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission # 237 du 29 juin 2020 de l'entreprise Construction et rénovation Stéphane Ouellet inc. au montant de 48 500.00 \$ plus taxes applicables, et ce, conditionnellement à la confirmation de l'entreprise que les travaux seront effectués au plus tard le 31 octobre 2020.



**Remplacement d'un surpresseur à l'usine d'eaux usées
R-200811-163**

CONSIDÉRANT QU'UN surpresseur, datant de 1993, est défectueux à l'usine d'eaux usées et que les pièces ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT les recommandations, du directeur des travaux publics, d'opter pour un modèle trilobes;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission # SQ-20-020825 de la compagnie Aerzen Canada au montant de 25 790 \$, plus taxes applicables pour l'achat d'un surpresseur selon les prix suivants :

Description	Montant
Surpresseur	24 110 \$
Trousse d'entretien 1 an	480 \$
Mise en service - 1 visite - 1 jour	1 200 \$
Total	25 790 \$

**Tourisme Côte-Nord - Protocole d'entente
R-200811-164**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord est responsable d'assurer la qualité des services d'accueil et d'information touristique sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville travaille au développement, à la production et à l'accueil touristique dans son secteur;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties considèrent la structure du Réseau d'accueil Côte-Nord comme essentielle et incontournable pour le développement et la promotion de l'accueil touristique de la région;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Gina Foster, à signer le protocole d'entente pour la saison 2020 avec Tourisme Côte-Nord pour le bureau d'accueil touristique de Forestville.

**Approbation et paiement des comptes
R-200811-165**

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires (juin et juillet) et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.



Comptes payés par prélèvements bancaires	408 086.76 \$
Comptes payés par chèques	316 362.99 \$
Comptes à payer	52 630.95 \$
Total	<u>777 080.70 \$</u>

Rapport financier

R-200811-166

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier de juillet 2020 préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe.

POSTE BUDGÉTAIRES	31 juillet		Budget total		Ratio		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	7 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	533 677 \$	525 003 \$	1 072 000 \$	999 300 \$	50%	53%	58%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	655 541 \$	718 884 \$	1 164 900 \$	1 298 200 \$	56%	55%	58%
TRANSPORT ROUTIER	702 012 \$	649 284 \$	1 418 100 \$	1 783 500 \$	50%	36%	58%
HYGIÈNE DU MILIEU	440 834 \$	412 697 \$	997 500 \$	1 250 200 \$	44%	33%	58%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	574 \$	521 \$	4 000 \$	6 200 \$	14%	8%	58%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	251 698 \$	259 252 \$	520 600 \$	647 900 \$	48%	40%	58%
LOISIRS & CULTURE	625 406 \$	458 570 \$	942 500 \$	1 015 100 \$	66%	45%	58%
FRAIS DE FINANCEMENT	322 411 \$	256 829 \$	585 600 \$	496 200 \$	55%	52%	58%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	422 524 \$	300 000 \$	1 172 800 \$	0%	36%	58%
TOTAL DES DÉPENSES	3 532 153 \$	3 703 565 \$	7 005 200 \$	8 669 400 \$	50%	43%	58%

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

R-200811-167

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que la Ville de Forestville s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Ville de Forestville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



- Que la Ville de Forestville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Que la Ville de Forestville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- Que la Ville de Forestville atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Reddition de compte finale - Audit

R-200811-168

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le guide stipule qu'un rapport d'un auditeur validant la reddition de compte finale sur la base des coûts réels doit être transmis à ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard 6 mois après cette reddition de compte;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton à effectuer l'audit de la reddition de compte de la TECQ 2014-2018.

Convention modernisation infrastructures aéroportuaires (# 2019-022)

R-200811-169

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur général, M. Richard Duguay, à signer la convention # 2019-022 dans le cadre de l'aide financière, de la MRC Haute-Côte-Nord, relative à la modernisation des infrastructures aéroportuaires.

Aide financière

R-200811-170

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant :

Organisme	Activité	Montant
Chambre de commerce CFPL	Campagne de financement	280.00 \$



Engagement - Préposé aux espaces verts

R-200811-171

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. Marc Thiffault à titre de préposé aux espaces verts dont la date de référence est le 13 juillet 2020, et ce, pour la période du 13 juillet au 16 octobre 2020 et selon les dispositions de la convention collective :

- Statut d'emploi « temporaire »;
- 40 heures semaine;
- Classe 3, échelon 1.

Période de questions des citoyens

La mairesse répond aux questions de Mme Johannie Gaudreault-Michaud, journaliste. Elle demande aux citoyens ayant des questions de lui faire parvenir par courriel.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Guy Racine propose la levée à 20 h 00, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière adjointe

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.